

Conseil départemental du 9 février 2024
Annexe à la délibération n°5/02

Accusé de réception en préfecture 077-227700010-20240209-CD20240209-502-DE Date de télétransmission : 13/02/2024 Date de réception préfecture : 13/02/2024

2023/2024 et 2024/2025**DISPOSITIF ET CONCOURS « Collège Nature »****1 – Le dispositif**

La Direction de l'Eau, de l'Environnement et de l'Agriculture et la Direction des collèges, de l'éducation et de la jeunesse du Département de Seine-et-Marne en lien avec la Direction des services départementaux de l'Education nationale de Seine-et-Marne proposent le dispositif « Collège Nature ».

Celui-ci s'inscrit dans le cadre de l'axe 2 du « Parcours Collégien » mis en place par le Département : « Le collégien citoyen : ouverture sur son environnement ».

Ce dispositif vise à sensibiliser les collégiens à la nature et à favoriser la découverte des sites naturels constituant leur cadre de vie, en particulier les espaces départementaux. Il permet aussi d'appréhender les relations entre l'Homme et son environnement. Il repose sur un accompagnement technique d'un projet de classe mené par l'équipe pédagogique des professeurs.

Il permet de participer au concours « Collège Nature ».

1-1 L'objectif

Le dispositif s'articule autour de thèmes naturalistes et se déroule sur trois séances tout au long de l'année. Une des séances comprend la découverte d'un Espace Naturel Sensible (ENS) régional, départemental ou communal ouvert au public. Le projet de classe des professeurs sera agrémenté des interventions naturalistes.

L'objectif est d'amener les élèves à réfléchir sur l'impact des comportements de l'Homme sur son environnement dans la mesure où on ne protège que ce qu'on connaît et notamment de :

- découvrir le patrimoine naturel proche et de façon active,
- découvrir et comprendre les fonctionnalités des milieux naturels (services rendus,...)
- prendre conscience de la fragilité des milieux : l'intérêt de les préserver, de les gérer...
- être acteur : adopter une attitude citoyenne, respecter le vivant.

Le dispositif s'intègre à un projet de classe développé par l'équipe pédagogique. Il vise également à favoriser l'implication active des élèves dans la découverte de la nature.

Il s'adresse aux établissements scolaires du second degré, cycles 3 et 4.

1-2 Les missions

Trois niveaux d'approche de la nature sont proposés aux professeurs sous forme de mission : de la découverte de la biodiversité à l'expertise.

« **Mission découvrir** » : l'équipe pédagogique souhaite faire découvrir aux collégiens la nature dans les espaces verts du collège ou à proximité de l'établissement.

« **Mission comprendre** » : le projet de classe propose aux élèves d'aller plus loin dans la connaissance de la biodiversité. Cette mission propose d'observer, de comprendre les phénomènes et d'approfondir les connaissances.

Conseil départemental du 9 février 2024
Annexe à la délibération n°5/02

« **Mission Agir** » : le but de cette mission est d'accompagner les enseignants dans la réalisation d'un projet éco-citoyen en faveur de la biodiversité par exemple un projet de désimperméabilisation de la cour ou création d'une aire terrestre éducative.

1-3 La candidature

Les professeurs remplissent la fiche Mission en et la transmettent au Département. L'ensemble du projet devra être validé par le chef d'établissement après avis du Conseil d'administration du collège.

Des ateliers « découverte du dispositif » sont proposés aux professeurs en amont de l'inscription et à la demande.

1-4 Les structures animatrices

Les structures naturalistes qui animent les séances avec les classes sont les suivantes : l'association Seine-et-Marne Environnement (SEME), le Conservatoire Botanique national du Bassin Parisien (CBNBP), la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), l'Association pour la Valorisation des Espaces Naturels du Grand Voyeux - Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (AVEN-CPIE), l'Association Naturaliste de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (ANVL), le Parc Naturel Régional du Gâtinais français (qui intervient uniquement sur son secteur géographique), l'association Muziconte Nature (conte et botanique) et Objectif Terre 77.

Une réunion est organisée en début d'année scolaire entre l'équipe pédagogique, l'équipe administrative de l'établissement, la structure animatrice et le Département de Seine-et-Marne. A la suite de celle-ci, un compte rendu est transmis par le naturaliste indiquant les dates, heures et contenus des interventions.

1-5 Les séances proposées

Les animateurs interviennent sur trois séances :

- Séance 1 : en classe et/ ou sur un site naturel de proximité
- Séance 2 : en classe et/ ou sur un site naturel de proximité
- Séance 3 : découverte d'un ENS

La durée d'une séance en classe
est de 2h

∞

La durée de l'animation sur ENS
est d'une demi-journée

1-6 Choix de l'Espace naturel sensible

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la Seine-et-Marne sont présentés dans « Les fiches Espaces naturels sensibles ».

Nouveauté à compter de la rentrée 2024 : les « ENS régionaux » sont intégrés au dispositif et sont accessibles pour les collèges via la signature d'une convention d'occupation de site avec Ile-de-France Nature.

1-7 Lien avec le label E3D

Le label « Etablissement en démarche globale de développement durable » (E3D), porté par l'éducation nationale reconnaît et valorise les établissements engagés dans une démarche globale c'est-à-dire avec un projet de développement durable fondé sur une continuité entre enseignements, vie scolaire, gestion/maintenance de la structure et ouverture sur l'extérieur grâce au développement de partenariats, notamment avec les acteurs territoriaux tels que le Département de Seine-et-Marne. Les collèges bénéficiant du dispositif « Collège Nature » sont invités à demander la labellisation E3D durant la même année scolaire, s'ils ne sont pas encore labellisés. Les collèges qui sont déjà labellisés E3D

Conseil départemental du 9 février 2024
Annexe à la délibération n°5/02

peuvent déposer un nouveau dossier de candidature s'ils estiment avoir progressé dans leur démarche globale (en vue d'obtenir le label E3D au niveau 2 ou 3).

Le dispositif « Collège Nature » contribue pleinement à de nombreux objectifs de développement durable ODD4 (éducation), ODD6 (eau propre), ODD13 (changement climatique), ODD14 (vie aquatique et zones humides), ODD15 (vie terrestre et biodiversité) et ODD17 (partenariat territorial).

1-8 Evaluation

A l'issue des interventions, il est proposé aux professeurs de remplir une fiche d'évaluation.

1-9 La participation financière du Département

Le Département prend en charge les interventions des structures animatrices dans la limite de 3 séances par classe.

Dès l'année scolaire 2023/2024, le Département prend en charge le financement de la totalité du coût de déplacement en bus dans la mesure où l'ENS le plus proche de l'établissement est choisi.

La réservation du bus et le paiement du transporteur seront réalisés directement par le collège. La participation sera versée au collège, après réception de la facture acquittée. Les factures devront parvenir au Département mi-septembre au plus tard.

A noter : le projet déposé dans le cadre du dispositif « Collège Nature » ne peut pas faire l'objet d'un financement dans le cadre du dispositif « Projets locaux » de la Direction des collèges, de l'éducation et de la jeunesse du Département.

1-10 La commission de sélection

La Commission est constituée des Conseillers départementaux, des services du Département (Direction des collèges, de l'éducation et de la jeunesse, la Direction de l'Eau, de l'Environnement et de l'Agriculture et la Direction de l'architecture, des bâtiments et des collèges), du chargé de mission Education au développement durable de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale, et des structures naturalistes partenaires du dispositif. La sélection sera validée par des Conseillers départementaux.

25 collèges seront retenus pour participer au dispositif, à raison de deux classes par collège. Une liste d'attente avec trois collèges sera établie en cas de désistement.

Les candidatures devront répondre aux critères suivants :

- la mise en œuvre d'activités concrètes par les élèves,
- la pluridisciplinarité du projet (scientifique, littéraire, artistique, sportive...),
- les objectifs du projet de classe sont bien identifiés par rapport aux thèmes,
- l'adéquation entre le thème et le projet
- la communication faite autour du projet dans le collège et à l'extérieur,
- l'originalité du projet.

Les collèges, après analyse par le jury de leurs projets, seront classés par mission.

Conseil départemental du 9 février 2024
Annexe à la délibération n°5/02

1-11 Les échéances

Le dispositif « Collège Nature » se déroulera en plusieurs étapes (année civile):

- Ouverture à candidature : *février*
- Clôture des candidatures (retour de la fiche mission remplie par le collège au Département / aucune candidature ne sera retenue après cette date) : *fin août*

2 - LE CONCOURS

2-1 L'objectif

Le concours « Collège Nature » entre dans le cadre de la participation des collèges au dispositif du même nom. Ce concours a pour but de récompenser l'engagement et de valoriser les actions des collégiens dans le dispositif « Collège Nature ».

2-2 Les Trophées

Trois trophées sont attribués :

Prix Départemental – Prix coup de cœur – Prix de l'originalité

Le contenu des Trophées :

- Un premier prix avec un séjour de 2 jours en pension complète en immersion dans la nature à la base de loisirs de Buthiers avec de nombreuses animations nature (observatoire « nuit étoilée »...) et sportives (escalade...),
- Une sortie sur Ferra Botanica (vélorail) et une balade contée avec l'association Muziconte sur l'ENS du Val du Haut Morin,
- Une sortie dans un des 5 musées départementaux de Seine-et-Marne avec une animation en lien avec le thème de la nature ou l'organisation de la « fête des abeilles et des insectes pollinisateurs » dans le collège avec des apiculteurs.

2-3 Les modalités de participation

La participation au concours se déroule en 2 étapes :

1ère étape - La restitution :

Les collèges transmettent une restitution des activités sous format vidéo (MP4) effectivement réalisée par les élèves (au collège et sur le terrain), dans le cadre de leur projet de classe. Trois lauréats seront sélectionnés par une Commission de sélection (cf. paragraphe ci-dessous « La sélection des lauréats au concours »).

2ème étape - L'audition des lauréats et la remise des trophées :

Les trois collèges lauréats seront invités à l'Hôtel du Département, à Melun. A l'hémicycle en salle des Séances (ou autre lieu potentiellement), les élèves de chaque collège présenteront oralement pendant 5 à 10 min, leurs restitutions synthétiques (sous forme de diaporama, démonstration pratique,...) devant le jury et échangera avec lui. Le jury sera constitué de l'élue(e) en charge de l'environnement, de l'élue(e) en charge des collèges, de l'éducation et de la jeunesse, de l'Inspectrice d'Académie et des personnes présentes à la Commission de sélection. A l'issue de ces auditions, les élus remettent les trophées aux élèves.

Conseil départemental du 9 février 2024
Annexe à la délibération n°5/02

2-4 La sélection des lauréats

La Commission de sélection retiendra trois lauréats. Elle sera constituée des services du Département (Direction des collèges, de l'éducation et de la jeunesse et Direction de l'eau, de l'environnement et de l'agriculture), du référent de l'Education au développement durable de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale, et des associations naturalistes partenaires du dispositif.

La Commission s'attachera à analyser les projets de classes selon les critères suivants :

- Format du rendu : qualité, clarté de la présentation
- Adéquation entre le projet de classe et le thème naturaliste (exemple : le projet du collège porte sur « l'impact de l'activité humaine sur la nidification des oiseaux ». Le thème naturaliste demandé par le professeur est « faune et habitats » et plus particulièrement sa déclinaison sur les oiseaux : reconnaissance des oiseaux, chants, morphologie. Le thème et le projet sont en cohérence).
- Réalisation d'actions pratiques par les élèves (exemples : protocoles de sciences participatives, aménagement d'un espace d'accueil de la biodiversité locale dans le collège ou à proximité tels que jardin, haie, mare, nichoirs, sentier pédagogique, etc.)
- Communication autour du projet : l'impact de l'action dans le collège (ENT, site internet) et à l'extérieur (Mairie, écoles primaires, presse locale, réseaux sociaux, ...)
- Originalité du projet

Les 3 lauréats seront prévenus de leur sélection par mail.

2-5 La participation financière du Département

Le Département finance la totalité du bus (aller/retour) pour les trois collèges lauréats du concours vers l'Hôtel du Département (ou autre lieu) et vers les trophées.

La réservation du bus et le paiement du transporteur seront réalisés directement par le collège. Le Département versera au collège la totalité du montant correspondant, après réception de la facture acquittée. Les factures devront parvenir au Département, mi-septembre, au plus tard.

Le Département prend en charge directement les entrées dans les musées départementaux, à l'île de Loisirs de Buthiers et au vélorail, aucune réservation n'est à prévoir par les collèges.

Pour la « fête des abeilles », le Département organise et subventionne les interventions de la structure apicole. Le collège intervient en soutien logistique (salles, tables, grilles caddies, vidéoprojecteur...) et organise la journée auprès des élèves (choix des groupes dans les ateliers apicoles).

2-6 Les échéances (année civile)

- Date de réception des supports : *début mai*
- Pré-sélection des lauréats : *mi-mai*
- Remise des trophées : *fin mai ou début juin*

Les supports sont à envoyer par mail : environnement@departement77.fr

2-7 Droit à l'image

Conseil départemental du 9 février 2024
Annexe à la délibération n°5/02

Il sera demandé les autorisations du droit à l'image pour l'ensemble des collégiens participants au dispositif.

Pour aller plus loin :⇒ **Présentation du dispositif :**

Vidéo de présentation : <https://www.youtube.com/watch?v=hb-D9fCiF6M>

Site du Département de Seine et Marne :

<https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/college-nature-sensibiliser-collegiens-protection-environnement>

⇒ **Version PDF en ligne du dossier de candidature**

ENT : <https://ent-prod.seine-et-marne.fr/Evenements/College-Nature>

⇒ **Vers les lauréats au concours 2022**

<https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/college-nature-2022-decouvrez-les-3-colleges-primés>

Les structures partenaires :

Ile de France Nature : <https://www.iledefrance-nature.fr/tous-nos-espaces-naturels-regionaux/>

SEME : Seine et Marne environnement, Catalogue des animations pédagogiques proposées : [Animations_Scolaires.pdf \(seine-et-marne-environnement.fr\)](https://www.seine-et-marne-environnement.fr/Animations_Scolaires.pdf)

LPO : La Ligue de protection des Oiseaux : <https://www.lpo-idf.fr/>

AVEN : Association pour la Valorisation des Espaces Nature du Grand-Voyeux : www.grandvoyeux.fr/aven-grand-voyeux

ANVL : Association des naturalistes de la Vallée du Loing : <https://www.anvl.fr/sorties-nature/>

Muziconte Nature : <https://laurentazuelos.fr/index.php/qui-suis-je/l-association>

CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin parisien : <https://cbtnp.mnhn.fr/cbtnp/>

PNR : Parc Naturel Régional du gâtinais français : <https://www.parc-gatinais-francais.fr/>

Objectif terre 77 : <https://www.objectifterre77.org/>

Autre partenaire :

Ferra Botanica - vélorail - office de tourisme de la Ferté-Gaucher – ENS du val du Haut Morin <http://www.ferrabotanica.com/>

Autres liens utiles :

Conseil départemental du 9 février 2024
Annexe à la délibération n°5/02

⇒ Parcours collégiens

Parcours collégiens (autres dispositifs pour les collégiens : Passion métiers, plateforme numérique de stage, mini entreprise, mobil 'histoire, collègue au cinéma...) proposé par le Département : <https://www.seine-et-marne.fr/fr/parcours-collegien>

⇒ Prêts d'expositions et de matériel

Mise à disposition de matériel et d'expositions. Durant les séances, l'animateur peut mettre à disposition du matériel acquis par le Département (appareils photos numériques, loupes binoculaires, caméras, loupes de botanistes, boîtes loupes, filets à papillons, guides de détermination). Tout le matériel sera restitué à l'animateur à la fin de chaque séance.

Des expositions peuvent être mises à disposition gratuitement.

Pour consulter les expositions :

http://www.seine-et-marne-environnement.fr/R_expos.html